



Le 04 JUIL 2022

CONVOCAATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément aux dispositions des articles L 2121-9 et L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire d'Aulnay-Sous-Bois a l'honneur d'informer les habitants qu'un Conseil Municipal se réunira en session le **MARDI 12 JUILLET 2022 à 20H00.**

Eu égard aux circonstances exceptionnelles que nous traversons, la réunion du Conseil Municipal se déroulera A L'ESPACE PIERRE PEUGEOT, sis Boulevard André Citroën

En application des dispositions de l'article 6 de la loi 2020-1379 prorogées jusqu'au 31 juillet 2022 par la loi 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, la séance se déroulera sans que le public ne soit autorisé à y assister, le caractère public de la réunion étant réputé satisfait lorsque les débats sont accessibles en direct au public de manière électronique. Conformément à la législation en vigueur, le port du masque n'est plus obligatoire, mais reste recommandé ainsi que le respect des gestes barrière et la distanciation physique.



BRUNO BESCHIZZA